

- ▶ C'est choisir pour une mutuelle reconnue par les Collectivités Territoriales
- ▶ C'est s'engager dans des valeurs de solidarité et d'entraide aux côtés d'une vraie mutuelle
- ▶ C'est faire confiance à une expertise de plus de 80 ans en couverture complémentaire santé
- ▶ C'est un accès aux soins pour tous, quel que soit son pouvoir d'achat
- ▶ C'est cotiser au juste prix en fonction de sa propre composition familiale
- ▶ C'est être remboursé sous 48h et pouvoir suivre ses comptes sur Internet
- ▶ C'est évoluer au rythme des événements de votre vie, en douceur et sans rupture de couverture
- ▶ C'est opter pour une relation directe, sans plateforme téléphonique,
- ▶ C'est bénéficier d'une grande disponibilité pour répondre à vos questions et demande de prise en charge

COTISATIONS 2013

	AGE	AGENT SEUL	AGENT SEUL + 1 ENFANT	AGENT SEUL + 2 ENFANTS et PLUS	COUPLE	COUPLE + 1 ENFANT	COUPLE + 2 ENFANTS et PLUS
INITIAL	18 / 29	27,55 €	40,05 €	51,50 €	53,60 €	66,10 €	77,55 €
	30 / 39	30,30 €	44,05 €	56,65 €	58,95 €	72,70 €	85,30 €
	40 / 49	33,35 €	48,45 €	62,30 €	64,85 €	80,00 €	93,85 €
	> 49	36,70 €	53,30 €	68,55 €	71,35 €	88,00 €	103,20 €
ESSENTIEL	18 / 29	41,20 €	59,90 €	77,05 €	80,15 €	98,80 €	115,95 €
	30 / 39	45,80 €	66,55 €	85,60 €	89,05 €	109,80 €	128,85 €
	40 / 49	50,90 €	74,00 €	95,10 €	98,95 €	122,00 €	143,15 €
	> 49	55,95 €	81,35 €	104,60 €	108,85 €	134,25 €	157,45 €
PRUDENCE	18 / 29	52,40 €	76,15 €	97,90 €	101,85 €	125,60 €	147,40 €
	30 / 39	58,20 €	84,60 €	108,75 €	113,15 €	139,55 €	163,75 €
	40 / 49	64,65 €	94,00 €	120,85 €	125,70 €	155,10 €	181,95 €
	> 49	71,15 €	103,40 €	132,90 €	138,35 €	170,60 €	200,15 €
SÉCURITÉ	18 / 29	73,00 €	106,10 €	136,45 €	141,95 €	175,05 €	205,35 €
	30 / 39	81,10 €	117,85 €	151,60 €	157,70 €	194,50 €	228,15 €
	40 / 49	90,10 €	130,95 €	168,45 €	175,20 €	216,10 €	253,50 €
	> 49	99,10 €	144,10 €	185,25 €	192,70 €	237,70 €	278,90 €



Mutuelle Familiale de l'Île de France • 12, villa Laugier • 75017 PARIS

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité et inscrite sous le SIREN n° 784 198 988 et affiliée à la Fédération Nationale Indépendante des Mutuelles (FNIM)

▶ MUTUELLE SANTÉ

▶ 01 43 80 06 22 www.mfif.fr ◀



**Vous cherchez une
bonne mutuelle
au juste prix
pour
le remboursement de
vos frais de santé ?**



**INITIAL
ESSENTIEL
PRUDENCE
SÉCURITÉ**

4 niveaux de garanties spécialement adaptées à partir de 27,55 €

FRAIS DE SANTÉ	INITIAL	ESSENTIEL	PRUDENCE	SÉCURITÉ
Consultations généralistes*	100 % B.R.	170 % B.R.	200 % B.R.	300 % B.R.
Consultations spécialistes*	100 % B.R.	150 % B.R.	170 % B.R.	250 % B.R.
Actes de spécialités*	-	-	170 % B.R.	250 % B.R.
Consultations psychiatrie, neuropsych...*	100 % B.R.	170 % B.R.	170 % B.R.	200 % B.R.
<i>Maximum 8 consultations par année civile</i>				
Ostéopathie, Etiopathie, Naturopathie	-	-	30,00 €	60,00 €
<i>Par consultation, sur présentation de facture.</i>				
<i>Maximum 6 consultations par année civile</i>				
Auxiliaires médicaux (infirmiers, kiné, orthophonistes...)	-	170 % B.R.	200 % B.R.	300 % B.R.
Analyses médicales* (analyse, prélèvements sanguins)	100 % B.R.	170 % B.R.	200 % B.R.	300 % B.R.
Analyses hors nomenclature**	-	-	-	80 % Frais réels
Radiologie (sauf dentaire)	100 % B.R.	170 % B.R.	200 % B.R.	300 % B.R.
Pharmacie prise en charge (R.O. 65%, 30%)	100 % B.R.	100 % B.R.	100 % B.R.	100 % B.R.
OPTIQUE				
Forfait annuel verres et monture ^(a) <i>Hors ticket modérateur et régime obligatoire</i>	130,00 €	-	-	-
Forfait annuel lentilles ^(a) (jetables ou non jetables) <i>Hors ticket modérateur et régime obligatoire</i>		160,00 €	230,00 €	230,00 €
Lunette ^(a) <i>Hors ticket modérateur et régime obligatoire</i>				
Monture enfant 1 par an	-	30,00 €	50,00 €	50,00 €
Monture lunette adulte 1 par an	-	50,00 €	75,00 €	100,00 €
Verres simples 1 paire par an	-	120,00 €	150,00 €	200,00 €
Verres complexes 1 paire par an	-	220,00 €	250,00 €	305,00 €
Opération ophtalmologique au laser <i>Par intervention, maximum 2 interventions par an</i>	-	250,00 €	300,00 €	405,00 €
DENTAIRE				
Soins dentaires <i>(consultation, détartrage, radiologie...)</i>	100 % B.R.	170 % B.R.	200 % B.R.	300 % B.R.
Prothèses dentaires acceptées ^(a) <i>Dispensé par un dentiste conventionné, prise en charge uniquement sur prothèse définitive. Plafond annuel de remboursement MFIF : Initial : 500,00 €; Essentiel et Prudence : 1 000,00 €; Sécurité : 1 500,00 €</i>	100 % B.R.	200 % B.R.	250 % B.R.	350 % B.R.
Prothèses dentaires refusées ^(a) <i>Inclus dans le plafond annuel de remboursement MFIF</i>	100 % B.R.	150 % B.R.	200 % B.R.	300 % B.R.
Implants dentaires* <i>Inclus dans le plafond annuel de remboursement MFIF</i>	-	-	-	500,00 €
Orthodontie acceptée par la S.S. ^(a)	150 % B.R.	250 % B.R.	350 % B.R.	350 % B.R.
FONDS SOCIAUX				
Aide à la naissance ou à l'adoption <i>Allocation versée une seule fois par enfant né viable</i>	-	180,00 €	230,00 €	230,00 €

HOSPITALISATION MÉDICALE ET CHIRURGICALE	INITIAL	ESSENTIEL	PRUDENCE	SÉCURITÉ
Frais de séjour	100 % B.R.	150 % B.R.	200 % B.R.	300 % B.R.
Dépassements d'honoraires suite à une intervention chirurgicale option de coordination renforcée***	-	-	-	400,00 €
<i>Par intervention, sur présentation d'une note d'honoraires accompagnée de la facture de frais de séjour correspondante</i>	150 % B.R.	150 % B.R.	150 % B.R.	150 % B.R.
Forfait journalier	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière	-	40,00 €	50,00 €	55,00 €
<i>Par jour, limitée à 30 jours par hospitalisation transfert inclus. Maximum 90 jours/année civile</i>				
Frais d'accompagnant <i>Repas et hébergement si l'enfant hospitalisé adhérent est âgé de moins de 14 ans</i>	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Transport accepté par le R.O.	-	100 % B.R.	100 % B.R.	150 % B.R.
APPAREILLAGE				
Petit et grand, orthopédie, capillaire... <i>Compris dans la nomenclature</i>	-	-	100 % B.R.	200 % B.R.
Prothèses auditives ^(a) <i>Remboursement S.S. inclus, maximum 2 prothèses par an</i>	-	190,00 €	250,00 €	915,00 €
AUTRES PRESTATIONS				
Forfait cure thermale <i>Par année civile</i>	-	185,00 €	250,00 €	250,00 €
Vaccination <i>Sur prescription médicale et justificatif de paiement</i>	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Pilule contraceptive <i>Sur prescription médicale et justificatif de paiement</i>	35,00 €/an	35,00 €/an	70,00 €/an	Frais réels
Ostéodensitométrie (non prise en charge par la S.S.)	-	65,00 €/an	Frais réels	Frais réels
Sevrage tabagique <i>Sur prescription médicale et justificatif de paiement</i>	-	50,00 €/an	50,00 €/an	50,00 €/an
Participation forfaitaire <i>(pour tout acte facturé 120,00 € ou plus, PAT, PAS, PAE, PAH)</i>	-	18,00 €	18,00 €	18,00 €
Interruption Volontaire de Grossesse <i>(loi du 12/07/75)</i>	-	100 % B.R.	100 % B.R.	100 % B.R.
Soins à l'étranger <i>Pris en charge par le R.O français</i>	-	-	-	100 % B.R.
ASSISTANCE 7J/7, 24/24	include	include	include	include

(a) Prestations soumises à entente préalable par nos experts-conseils sur présentation d'un devis.

* Pour les actes définis "hors parcours" par la Sécurité Sociale, il sera laissé à charge 7,00 € sur les dépassements, suivant la loi.

** Sur prescription médicale et justificatif de paiement, effectuées dans un établissement de soins agréé français.

*** Prise en charge sur le tarif des actes et consultations des médecins autorisés, décret N° 2012-386 du 21 mars 2012.

PETIT LEXIQUE

Base de Remboursement (B.R.) : tarif fixé par la Sécurité Sociale pour tout acte pratiqué par un professionnel de santé;
Tiers Payant : Mécanisme grâce auquel vous êtes dispensés de l'avance des frais pris en charge par les régimes obligatoires et complémentaires chez les professionnels de santé. Le tiers payant vous permet, à l'aide d'une carte remise par votre mutuelle, de ne pas faire l'avance de vos frais; Télétransmission : échange informatique entre les différents acteurs de la santé. La télétransmission vous dispense d'envoyer vos feuilles de soins à votre organisme complémentaire.

Prestations en pourcentage de la Base de Remboursement Sécurité Sociale sous déduction des remboursements Sécurité Sociale ou de tout autre organisme et dans la limite des frais réels. Taux et base de remboursement Sécurité Sociale au 31/12 de l'année précédente. Conformément à la Loi du 13/08/04 et à l'ensemble des décrets et conventions s'y rapportant, les garanties ne prennent pas en charge les participations et franchises mentionnés aux II et III de l'article 1322-2 du Code de la Sécurité Sociale.

A VOTRE SERVICE

POUR MAÎTRISER VOS DÉPENSES

La MFIF met à la disposition de ses adhérents, une plateforme de contrôle de devis en Optique, Prothèse dentaire et Audioprothèse.

Pour qu'aujourd'hui le reste à charge ne soit plus une fatalité, la plateforme conseil a permis à bon nombre de nos adhérents de prendre une décision en toute connaissance de cause sans changer leurs habitudes et leurs praticiens.



RENSEIGNEMENTS/ ADHÉSION

01 43 80 06 22
www.mfif.fr